

# Journée Technique France Dignes

Mardi 28 & Mercredi 29 Mai 2019  
Metz (57)



## B.A. BA Dignes : Comment mener le PI de la GEMAPI

### Contexte

Dans un contexte de fortes évolutions techniques et réglementaires autour du métier et des missions du gestionnaire de digues, cette journée a pour objectif de donner les bases de la gestion des digues et systèmes d'endiguements en répondant à la question : "Qu'est-ce que le métier de gestionnaire de digues?".

Après avoir défini les digues et systèmes d'endiguements, leurs fonctions et objectifs, nous aborderons les responsabilités et obligations réglementaires des gestionnaires, ainsi que leurs missions et l'organisation des équipes.

Les outils métiers des gestionnaires seront également présentés. Les retours d'expérience permettront d'échanger sur la structuration et l'organisation de nouvelles structures gémapiennes, le recensement des ouvrages ou encore la superposition de gestion de digues.

PARTENAIRE



2, CHEMIN DES MARRONNIERS  
38 100 GRENOBLE | 04 76 48 81 05  
CONTACT@FRANCE-DIGUES.FR  
WWW.FRANCE-DIGUES.FR



ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES GESTIONNAIRES  
DE DIGUES

**PROGRAMME PROVISOIRE**

Journée 1 : Mardi 28 Mai 2019

- 9h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS
- 9h30 **Ouverture** – *Accueil du Syndicat Mixte Moselle Aval et introduction par France Dignes*
- 9h40 **Dignes et systèmes d'endiguement : leurs fonctions et limites** – *Franck TAILLANDIER, IRSTE*  
Qu'est-ce qu'une digue de protection et un système d'endiguement? Précisions sur les termes techniques relatifs aux digues et point sur les fonctions, enjeux et particularités de ces ouvrages. Nécessité de gestion et principes.
- 10h25 **La réglementation : un outil sur lequel s'appuyer** – *Damien DYONNE, DREAL Alsace*  
La loi fixe des règles et obligations : quelles sont-elles et dans quel but/état d'esprit ont-elles été écrites ? Points de vigilance pour réaliser les EDD et définir les Système d'endiguement, obligations réglementaires liées à l'entretien et la surveillance, ou associées aux travaux sur / à proximité des digues.
- 11h15 **Contours de la responsabilité du gestionnaire** – *Anne-Laure MOREAU, CEPRI*  
La responsabilité des gestionnaires de digues est définie par le Décret Dignes de 2015, notamment à travers le niveau de protection et la notion de zone protégée. Elle est limitée via l'exonération de responsabilité et s'arrête là où commence celle des autorités compétentes pour la gestion de crise.
- 12h **SIRS Dignes V2 : Logiciel métier coopératif** – *Jordan PERRIN, France Dignes*  
Ce logiciel libre de gestion des digues et des cours d'eau, développé par et pour les gestionnaires, permet de centraliser et restituer les informations et données produites pour la gestion des digues et des milieux liés.
- 12h30 REPAS - BUFFET
- 14h **Métiers et missions du gestionnaire de système d'endiguement** – *Sous réserve, EP Loire*  
Présentation de fiches-métiers liés à la gestion des digues réalisées dans le cadre du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection contre les inondations du bassin de la Loire et ses affluents.
- 14h40 **Naissance d'une structure gémapienne** – *Anne-Laure GOUJON, EPTB Meurthe-Madon*  
La GEMAPI a rebattu les cartes de la gestion des digues et de nouvelles structures gestionnaires sont nées, à l'image de l'EPTB Meurthe-Madon, qui définit les contours de sa stratégie, s'organise techniquement et administrativement pour répondre aux enjeux de ses nouvelles compétences.
- 15h20 **Recensement des ouvrages PI : par où commencer ?** – *Vincent JULLIEN, SDEA Alsace-Moselle*  
Le SDEA réalise un recensement des ouvrages dans le but de définir ses systèmes d'endiguements. Dignes classées au titre de 2007, non classées, aménagements hydrauliques, merlons, chemins... quels sont les partis-pris de départ du syndicat ?
- 16h00 **40 ans d'évolution du SMAVD pour la gestion de la Durance** – *Bertrand JACOPIN, SMAVD*  
Créé en 1976, le SMAVD s'est progressivement adapté aux réglementations et a fait évoluer son équipe devenue de plus en plus technique. Aujourd'hui, le syndicat prend en charge des systèmes d'endiguement par délégation et propose une assistance technique aux EPCI.
- 16h40 **Echanges avec la salle puis organisation de la journée de terrain**
- 17h00 FIN DE JOURNEE

## GENERALITES

## REGLEMENTATION

## OUTIL METIER

## LE QUOTIDIEN DU GESTIONNAIRE

## RETOURS D'EXPERIENCES : UNE COMPETENCE QUI S'ORGANISE

# PROGRAMME

Journée 2 : Mercredi 29 Mai 2019

Visite de terrain

**Intervenants :** Syndicat Mixte Moselle Aval et gémapien et/ou gestionnaire de chaque ouvrage

**Equipement :** prévoir des bonnes chaussures (casque/chasuble non nécessaires), informez-vous des conditions météo !

8h30 RENDEZ-VOUS AU PARKING DE LA SALLE EUROPA

9h00 **Visite de la digue Ancy sur Moselle** – CC Mad et Moselle

Digue non classée constituée d'un remblai ferroviaire SNCF, sous convention avec la commune depuis les années 80' pour la mise en place de batardeaux. Questions sur la stabilité de l'ouvrage et sur le niveau de protection.

10h30 **Visite de la digue du Canal de Jouy à Montigny les Metz** – SM du Canal de Jouy et VNF

Digue classe B avec convention de superposition de gestion signée en 2013 avec VNF (canal : barrage classe B). Mise en demeure par la DREAL pour : EDD et plan de gestion de la végétation et des rats musqués/ragondins.

12h REPAS - RESTAURANT

14h **Visite de la digue Hauconcourt** – Maire d'Hauconcourt et CC Rives de Moselle

Digue de 2008 dotée d'un système d'alerte et de barrières automatiques gérés par la commune.

15h **Visite de la digue de Malambas** – Maire d'Hauconcourt et CC Rives de Moselle

Digue non entretenue, traversée par un cours d'eau via un siphon. Cet ouvrage protège un site industriel, et la question est posée de sa fonction de prévention des inondations.

15h45 FIN DE JOURNEE

- ➔ Les **transports** d'un point de visite à l'autre seront réalisés avec les véhicules des participants, complétés par les véhicules des accompagnants de Moselle Aval.
- ➔ Pour les **personnes devant quitter la visite l'après-midi** : dépose possible au parking de la salle Europa avant ou après le repas, d'où vous pourrez rejoindre la gare Metz Ville (9 min).
- ➔ La visite se termine au Parking de la salle Europa. Dépose possible à la gare de Metz d'où les navettes et bus partent pour la gare TGV et l'aéroport (30 min, voir 'Accéder à la salle Europa').

## CARACTERISTIQUES

de la journée technique

**Public visé :** Gestionnaires de digues actuels et futurs, professionnels du domaine (ingénieurs, techniciens), élus.

**Tarifs :**

	Adhérent	Non adhérent	
		Gestionnaire de droit public	Organisme de droit privé
<b>Journée technique</b> du 28/05/2019 et <b>Journée de terrain</b> du 29/05/2019	Gratuit	150€ TTC	200€ TTC
<b>Repas</b> du midi du 28/05/2019		15€ TTC	
<b>Repas</b> du midi du 29/05/2019		19€ TTC	

**Coordination, animation et organisation logistique :** France Dignes - Perrine BROUST

**Appui technique et logistique :** SM Moselle Aval - Emilie DESOEVRES

**Nous contacter/inscriptions :**

Perrine BROUST

04 76 48 87 21 / 06 77 75 99 84 (lors des journées techniques) / [perrine.broust@france-dignes.fr](mailto:perrine.broust@france-dignes.fr)



## ACCEDER A LA SALLE EUROPA

Voir ANNEXE : plans des réseaux de transport en commun

**ADRESSE :** Salle EUROPA  
73 rue de Pont-à-Mousson  
57 950 MONTIGNY LES METZ  
⇒ Un **parking** gratuit est à disposition

Pour planifier un déplacement en transports en commun dans METZ :

<https://lemet.fr/>

### En AVION : Aéroport Metz Nancy Lorraine

Navette vers/depuis la **gare de Metz Ville** (30min) :

<https://lorraineairport.com/passagers/acces-parking/>

### En TRAIN :

Choisir un train avec correspondance pour **Metz Ville**, sinon depuis la **gare Lorraine TGV** (bus 30 min) : <https://www.oui.sncf/billet-train>

### En BUS : Arrêt Europa - Courcelles

Depuis la **gare de Metz Ville** (9 min toutes les 20 à 30 min) :

- Ligne C14 direction MOULIN MAIRIE  
Descendre à Europa Courcelles

### En VOITURE :

Voir plan ci-dessous

Stationnement au parking de Salle Europa

